

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Bernard DUQUESNOY, Maire, en présence de Philippe BEDOS, Francis CARBONNE, Bernard CROUZIL, Brigitte GLAIN, Annick MOISAN, Emilienne POUMIROL, Claude PERICO, Sabine VERNET.

Absents et excusés : Elisabeth BLANC, Joséphine CASAGRANDE, Thomas SENAC.

Mme Elisabeth BLANC a donné procuration à Mme Annick MOISAN.

Madame Monique Manuguerra a également assisté à la séance.

Secrétaire de séance : Bernard CROUZIL

Date de la convocation : 10 janvier 2018

Conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

L'Ordre du Jour est le suivant :

- Décision modificative n° 2
- Extension réseaux basse tension
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- Cabanac – Locations et mises à disposition
- Café des parents itinérant – Convention avec la Maison des Parents du Lauragais
- Sicoval – Nouvelle gouvernance
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les prévisions budgétaires pour 2018 seront difficiles et que les tâtonnements du gouvernement ne sont pas faits pour "arranger les choses". Concernant la taxe d'habitation, la suppression est prévue sur une période de 3 ans. Une première approche évaluée à 180 000€ par an la perte de ressources pour notre commune. Pour 2018, il semblerait que la compensation sera assurée par la Loi de Finances. En tout état de cause notre espoir de ressources financières nouvelles venant des lotissements à venir pourrait être revu à la baisse.

1. Délibération n° 2018-01 – Décision modificative n° 2 (DM2)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante sur la section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chapitre)</i>	<i>Montant</i>
60612 (011) : Energie - Electricité	3 450		
6411 (012) : Personnel titulaire	-3 450		
Total dépenses :	0	Total recettes :	0

2. Extension réseaux basse tension

2.1 – Délibération n° 2018-02- Extension réseau chemin du ruisseau de Fontbazi pour branchement de 10 lots

Afin de permettre le raccordement des 10 lots de l'opération Les blés d'azur, des travaux d'extension du réseau basse tension sont nécessaires. Le coût total du projet est estimé à 9 256 € TTC.

Ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40 %.

Parallèlement, il sera nécessaire de renforcer le réseau. Ces dépenses de renforcement estimées à 47 500 € seront intégralement prises en charge par le SDEHG, grâce aux aides du FACÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au syndicat une contribution au plus égale à 4 665 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif 2018.

2.1 – Délibération n° 2018-03- Extension réseau rue des Rapalhous pour desservir la parcelle AC 42

Afin de permettre le raccordement de cette parcelle, des travaux d'extension du réseau basse tension sont nécessaires. Le coût total du projet est estimé à 24 750 € TTC.

Ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40 %.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation et exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au syndicat une contribution au plus égale à 12 474 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire précise au Conseil que la commune va percevoir pour les constructions édifiées sur ces terrains de la taxe d'aménagement, dont il rappelle le mode de calcul. Sur une hypothèse de constructions de 100 m² de surface de plancher, la taxe d'aménagement attendue est de 1 815 € (taux communal : 5 %).

3. Point sur les dossiers d'urbanisme

Bonheure (60 logements) :

- 18 permis de construire accordés (6 sur les 11 lots libres – 12 Maisons France Confort sur 32)
- 2 PC accordés pour les logements sociaux (12 logements + 5 maisons individuelles)
- 3 PC en cours d'instruction (2 sur les lots libres – 1 Maisons France Confort)

La construction des logements sociaux ainsi que d'une dizaine de maisons individuelles a démarré.

Lotissement Les blés d'azur (chemin du ruisseau de Fontbazi) : 10 lots

Dossier en cours d'instruction, dans l'attente de l'avis du SDEHG.

Lotissement Hénaff : 2 lots – En cours d'instruction, dans l'attente des avis de l'ABF et du SDEHG.

Monsieur le Maire a rencontré, le 8 janvier, Mésolia Habitat qui lui a annoncé que le retrait du permis de construire obtenu en octobre 2016, pour la construction d'un immeuble de 16 logements sociaux, allait être demandé.

Cabinet de kinésithérapie : dépôt, début janvier, d'une demande de permis de construire par les kinésithérapeutes de Donneville, pour la création d'un cabinet de kinésithérapie et d'un logement type T2 dans une maison existante (Route Nationale).

4. Locations et mises à disposition de salles municipales

4.1 - Salle des fêtes

La salle des fêtes de Cabanac a été proposée à la location à partir de septembre 2017. Les recettes enregistrées en 2017 s'élèvent à 1 900 € (4 locations).

Pour 2018, 6 week-end sont réservés par des Donneillois. Le CLAD a fait 5 réservations sur l'année (carnaval, belote, festival Mère Deny's, chorale, opéra).

Etat des lieux - Etudier la proposition faite par Francis Carbone lors du dernier conseil : confier cette tâche à 2 ou 3 Donneillois.

Fixer le montant de la prestation.

4.2 – Délibération n° 2018-04 – Salle de la mairie

Suite à diverses demandes de salles pour des réunions, des formations..., Monsieur le Maire propose de louer la salle de la mairie aux tarifs suivants : 60 € la demi-journée ou la soirée et 100 € la journée (gratuité pour les associations).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition.

4.3– Salle(s) disponible(s) au premier étage de la mairie

L'espace libéré à l'étage de la mairie suite à la réorganisation des locaux est pour l'instant inoccupé. L'idée de créer un espace de travail mis à la disposition des Donneillois, par exemple pour y pratiquer du télétravail, semble intéressante. Le Bureau est chargé de faire les premières études afin d'éclairer la discussion à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

5. Délibération n° 2018-05 – Café des parents itinérant – Convention avec la Maison des Parents du Lauragais

Rappel : L'association la Maison des Parents du Lauragais a proposé la mise en place d'un lieu d'accueil des parents intitulé « Café des Parents » sur les communes d'Ayguesvives, Baziège, Donneville et Montgiscard. Un mardi par mois et par commune de 9 h à 11 h à compter de ce mois-ci. La première rencontre à Donneville aura lieu le 29 janvier.

Un projet de convention en fixe les conditions : mise à disposition de locaux, de personnel, participation financière. Elle s'élève à 250 € par commune pour l'année 2018.

L'information pour la première réunion a été diffusée la semaine dernière dans le bulletin.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention (Annexe 1).

6. Sicoval – Nouvelle gouvernance

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le diaporama présenté en conseil de communauté le 11 décembre dernier (Annexe 2).

7. Questions diverses

Réunions du conseil municipal pour le premier semestre 2018 :

- Mardi 6 mars (vote du compte administratif 2017)
- Jeudi 12 avril (vote du budget primitif)
- Jeudi 24 mai
- Lundi 18 juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h.